



MAIRIE DE SAINT GERMIER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Présents : ESCRICH-FONS Esther - AMILLHAT GROLLIER Isabelle - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard – BARBE Cécile - DAVANT Dominique

Absente excusée : CREMEY Sylvie

Absente : FONS Alizée

Secrétaire de séance : BARBE Cécile

1. Désignation du secrétaire de séance

Cécile BARBE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 6 mars 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

3. Délibération « annule et remplace » vote des taux des taxes : foncier bâti et non bâti et taxe habitation résidence secondaire.

Madame le Maire précise que lors du conseil municipal du 6 mars 2023, il avait été voté le taux des taxes foncières du bâti et non bâti. Il convient d'annuler ce vote car pour 2023, nous devons également délibérer sur le taux de la taxe habitation. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante propose :

- Maintenir en 2023 les taux au niveau de ceux de 2022, y compris pour la taxe d'habitation

	2020	2021	2022
TFB	32.34 %	35.34 %	35.84 %
TFNB	54.98 %	57.98 %	58.48 %
THabitation	8.69 %	8.69 %	8.69 %

A l'unanimité le conseil municipal vote le maintien des taux des 3 taxes comme indiqué ci-dessous :

	2023
TFB	35.84 %
TFNB	58.48 %
THabitation	8.69 %

4. Délibération travaux aménagement du parking

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il convient maintenant de prendre une délibération pour la réalisation de travaux d'aménagement du parking situé devant les toilettes publiques.

Pour cela, nous avons sollicité trois entreprises, seule l'entreprise MELLET XAVIER a établi un devis pour un montant de 4932.00 euros TTC.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise MELLET.

A l'unanimité le conseil municipal vote le devis de l'entreprise MELLET pour un montant de 4932.00 euros.

Ce montant est prévu dans le budget primitif 2023 en section d'investissement.

5. Délibération - Vote du Budget 2023

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 et demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	76 754.32 €	Produits des services	623.00 €
Charges de personnel	14 150.00 €	Impôts et taxes	48 084.00 €
Atténuation de produits	9 261.00 €	Dotations et participations	28 385.29 €
Autres charges de gestion courante	52 778.61 €	Autre produits de gestion courante	9 096.00 €
Charges financières	635.00 €	Excédent 2022	62 276.29 €
Charges exceptionnelles	100.00 €	Attribution de compensation (impôts)	10 637.00 €
Virement section investissement	5 422.59 €		
TOTAL	159 101.52 €	TOTAL	159 101.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations équipement	67 000.00 €	Dotations fonds divers	65 198.95 €
Remboursements emprunts	8 350.00 €	Virement de la section de fonctionnement	5 422.59 €
Report solde d'exécution négatif	55.19 €	Reste à réaliser 2022	4 783.65 €
TOTAL	75 405.19 €	TOTAL	75 405.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 7 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, le budget primitif 2023 arrêté comme ci-dessus.

6. Convention de fauchage et débroussaillage des voies et chemins communaux

Les communes de Terre du Lauragais ont récupéré la compétence fauchage suite à un vote lors d'un conseil communautaire.

Il est prévu également qu'il soit reversé aux communes une attribution de compensation (AC) pour un montant de 684.61 pour Saint Germer.

Nous avons donc été dans l'obligation de solliciter trois entreprises pour cette prestation. Seule, l'entreprise EP3A a répondu à notre demande.

Le montant de sa prestation, s'établit de la façon suivante :

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents (déplacements, main d'œuvres...) Le prix comprend l'ensemble des prestations décrites dans la convention. Par conséquent, le titulaire devra exécuter à ses frais toutes prestations omises dans sa proposition.

La présente convention est conclue pour un montant de :

Premier passage : 84 € HT aller-retour le kilomètre soit 100, 80 € TTC (quatre-vingt-quatre euros hors taxe soit cent euros et quatre-vingts centimes toutes taxes comprises).

Deuxième passage : 120 € HT aller-retour le kilomètre soit 144 € TTC (cent vingt euros hors taxe soit cent quarante-quatre euros toutes taxes comprises).

Une convention de prestation de service sera signée entre les parties jeudi 6 avril à 18h00.

Les chemins suivants feront l'objet de fauchage :

- Début mai et en septembre/octobre
-

FAUCHAGE LISTE DES CHEMINS COMMUNAUX mise à jour : 28 mars 2023

Désignation chemin	Longueur chemin en ml	
	Goudron	terre/empierré
1 - Chemin du Cers	900	
2 - Chemin de L'Hort	775	
3 - Chemin des Barthes	200	
4 - Chemin de Sesquières		150
5 - Chemin de l'Aiguille	900	
6 - Chemin du Visenc		800
7 - Chemin de Malecare	400	
8 - Chemin du Bois	430	
9 - Chemin des 4 Vents (En Palaye)	250	
SOUS TOTAL	3855	950
TOTAL longueur chemin	4805	

Le montant total à la charge de la commune sera de :1176.32 euros TTC, cette somme est prévue au budget primitif 2023.

7. Collecte des déchets

Suite la réunion « construction planning d'actions + ébauche plan de communication » du 9 mars 2023, vous trouverez ci-joint en pièces jointes.

- Le compte rendu cette réunion
- La planification des actions.

Les prochains travaux seront faits par le Groupe de travail validé, accompagné par Céline d'AUBIGNY du bureau d'étude R'Environnement et Thomas PIETTRE LECLAIR de l'agence de communication ComOnLight, à savoir;

- M. RAMADE Jean-Jacques, vice Président en charge de l'environnement
- M. RAMONDA Hervé, conseiller municipal à Trébons
- Elodie Caquineau, DGS
- le service communication des terres du Lauragais
- Stéphane PRADEL, responsable secteur collecte
- Sandrine GOUAZE et Mathieu GIRARDIN nos ambassadeurs du Tri
- Paul CIZOS-NATOU, chargé de projet
- Jerome CANDEIL, responsable du département environnement-déchets

Comme convenu, l'avancé de ces travaux sera présenté aux membres de la commission environnement ainsi qu'aux maires des communes concernés par l'envoi des CR et des points d'étapes fait en commission.

8. Questions diverses

- Petit journal prévu le 30 juin 2023

Mme ESCRICH FONS Esther
Maire



Mme BARBE Cécile
Secrétaire de séance

